



Installation d'un Poêle à bois dans mon logement HLM

Par **guigui14**, le **21/11/2012** à **21:42**

Bonjour, je voudrais installer un poêle à bois dans mon logement . C'est un pavillon HLM . Je mettrais un conduit extérieur. je prends tout à ma charge. Mon bailleur me refuse sous prétexte d'uniformiser les logements du quartier. En a-t-il le droit? merci de vos réponses

Par **Michel**, le **23/11/2012** à **10:14**

Bonjour, Votre bailleur est dans son droit quand il refuse votre conduit extérieur, car cela changera la façade, visible par tous.